



Nîmes, le mardi 20 décembre 2011



Intoxication au monoxyde de carbone

11 personnes intoxiquées dans le Gard en moins de deux mois

En moins de deux mois, 11 personnes ont été intoxiquées dans le Gard au monoxyde de carbone. 5 ont été hospitalisées et 2 d'entre elles ont dû être traitées en caisson hyperbare.

Les **causes** de ces intoxications sont principalement liées au **mauvais fonctionnement des appareils de chauffage**, au **défaut de ramonage** ou à des **utilisations inappropriées** (poêle à pétrole, groupe électrogène, brasero...).

Le monoxyde de carbone est la **première cause de mortalité accidentelle par toxique**.

Le monoxyde de carbone est un **gaz incolore, inodore et mortel**.

Quels sont les symptômes de l'intoxication au monoxyde de carbone ?

Maux de tête, nausées, confusion mentale, fatigue ; ces symptômes peuvent ne pas se manifester immédiatement.

En cas d'intoxication aiguë, la **prise en charge doit être rapide** et justifie **une hospitalisation spécialisée** car les **séquelles peuvent être irréversibles**.

Dans la majorité des cas, ces accidents sont dus à l'utilisation d'une installation défectueuse de chauffage ou de production d'eau chaude, **quel que soit le combustible utilisé** : gaz, fuel, bois ou charbon.

Pour éviter ces accidents, quelques précautions utiles à respecter :

- Faire **entretenir régulièrement** les appareils de chauffage et de production d'eau chaude par un professionnel qualifié.
- Faire **ramoner** le conduit de cheminée qui doit être en bon état et raccordé aux appareils de chauffage et de production d'eau chaude.
- Ne **jamais obstruer les grilles de ventilation**, même par grand froid.
- **Aérer** quotidiennement les habitations.
- Ne **jamais utiliser des groupes électrogènes à l'intérieur** des bâtiments ou dans des lieux clos, exclusivement à l'extérieur.
- Ne jamais utiliser pour se chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, etc.
- **Ne pas utiliser les chauffages d'appoint en continu**. Ces appareils ne doivent fonctionner que par intermittence.

→ **Pour en savoir plus** : <http://www.sante.gouv.fr/les-intoxications-au-monoxyde-de-carbone.html>